

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
des collectivités locales*

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 4 juillet 2013 relative aux comptes administratifs  
des régions – Exercice 2012**

NOR : INTB1315727C

*Le ministre de l'intérieur à Mesdames et Messieurs les préfets de région.*

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales va procéder à l'analyse des comptes administratifs des régions. Je vous saurais gré de me transmettre un exemplaire du compte 2012 du Conseil régional ainsi que ses annexes, notamment celle traitant de la dette. Cette transmission pourra se faire par voie postale (un exemplaire papier dans ce cas, ou éventuellement un CD-ROM) ou directement par voie électronique, en privilégiant les applications Actes Budgétaires et ENVOL.

En fonction du vecteur de transmission retenu, vous pourrez mobiliser l'adresse postale ou l'adresse électronique ci-dessous, sachant que la mise à disposition de l'information sous Actes Budgétaires devra être signalée par messagerie en mentionnant le numéro d'acte :

Direction générale des collectivités locales  
Département des études et des statistiques locales  
À l'attention de Mme Angéline MAHEN  
2, place des Saussaies, 75008 PARIS  
dgcl-desl-secretariat@interieur.gouv.fr

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre les documents attendus le plus tôt possible, et dans tous les cas avant le 31 juillet 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
S. MORVAN